Les Communes
du
Val d'Anniviers

www.anniviers.org

Procès-verbal du 19 mai, salle de gymnastique, Grimentz

III

Présidents des Communes d'Anniviers

Georges-Alain Zuber, Ayer
Walti Zuber, Chandolin
Gabriel Solioz, Grimentz
Simon Crettaz, Saint-Jean
Benoît Salamin, Saint-Luc
René Massy, Vissoie

Invités

Jean-René Fournier, Conseiller d'Etat, département des finances, des institutions et de la sécurité
Olivier Beney, Chef de section des finances communales à l'Etat du Valais
Christophe Dumoulin, Président de la Commune de Bagnes

Modérateur

Jean Bonnard

Population – estimation

environ 250 personnes

Ouverture du forum par le Président des Présidents

Simon Crettaz souhaite la bienvenue à cette 3ème séance de discussion sur la fusion des six communes. Il rappelle les sujets des deux forums passés : « Services de proximité et personnel communal » et « Fonctionnement de la nouvelle commune, aspects politiques et identitaires » et présente le thème de la soirée « Finances et fiscalité ».

Il salue la présence de Jean-René Fournier et remercie Jean Bonnard d'être le modérateur de ce troisième forum. Catherine Emery Lamon, Philippe Chauvie et les travailleurs de l'ombre sont également remerciés.

Simon Crettaz précise qu'il est question de finances et de fiscalité seulement dans ce troisième forum car sa préparation a donné du fil à retordre. Une commission financière a vu le jour afin de dessiner la situation la plus plausible et la plus réaliste pour la nouvelle Commune. Le département des finances de l'Etat du Valais, qui a accompagné la commission financière dans son travail, juge que la politique financière présentée est responsable, attractive et réaliste.

Les notions présentées sont complexes : il y a des communes endettées qui ont investi pour l'amélioration de leurs infrastructures et d'autres qui ont eu la possibilité de toucher un montant du retour des concessions.

Il est rappelé que c'est lorsque tout va bien qu'il faut songer à ce que cela aille mieux.

Présentations à l'écran et intervention de M. Jean-René Fournier

Catherine Emery Lamon et Philippe Chauvie présentent un powerpoint général qui fait le survol des points dont il a déjà été question et des points qui restent à discuter.

Au terme de la première présentation, René Massy, Président de la commission financière mise en place en vue du forum, salue à son tour les personnes présentes et remercie en particulier Christophe Dumoulin, Président de la Commune de Bagnes de s'intéresser au processus de fusion et d'amener son point de vue.

René Massy explique que la commission financière a étudié en profondeur différents aspects financiers afin de projeter la situation future. Il relève notamment que les six communes ont actuellement 89 comptes bancaires et 12 clés de répartition différentes. Un maximum d'information sera donné pour permettre à chacun de faire son choix de manière réfléchie. Selon René Massy, ne rien changer peut bien aller pour demain mais pour après-demain ? Enfin, des remerciements sont adressés aux membres de la commission financière.

Une deuxième présentation à l'écran met en lumière les propositions de la commission financière avalisées par les conseils communaux. Des graphiques et tableaux illustrent la situation économique passée, celle de la future commune et les conséquences pour les domiciliés.

A la fin de cette présentation, la parole est passée à Jean-René Fournier qui remercie les Présidents des Communes d'Anniviers de leur invitation. Il précise que le gouvernement apprécie le travail des autorités communales. Il rappelle qu'il appartient à la population de décider de la fusion ou non. Il comprend que, malgré la pré-

sentation d'aspects en faveur d'un vote favorable à la fusion, une partie de la population ne soit pas convaincue par les arguments rationnels. Cependant, il faut regarder la réalité en face.

M. Fournier rappelle que la raison principale de sa présence à ce troisième forum est d'indiquer quelle aide peut apporter le canton dans cette fusion. Le Conseil d'Etat a l'intention de proposer au parlement une aide de CHF 5 Mio. Ce montant est composé de CHF 3.5 Mio d'aide de base à la fusion (principe obligatoire selon la loi) ; ½ Mio pour régler les frais engendrés par la mise en place de la nouvelle Commune et 1 Mio pour tenir compte de la spécificité du projet anniviard (2200 habitants, 6 communes, 1 vallée).

Pour conclure, Jean-René Fournier cite le Petit Prince d'Antoine de St-Exupéry « On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux. ».

Ouverture des discussions

La parole est passée à Jean Bonnard pour ouvrir la discussion avec la population. En préambule, il revient sur le forum de Saint-Luc à la suite duquel des récriminations de personnes de Chandolin lui sont parvenues.

Chandolin

M. Bonnard a effectivement cité plusieurs fois l'exemple de la Commune de Chandolin lors de la discussion à St-Luc. Le but étant pour lui de démontrer que plus une commune est petite et décentralisée, plus il y de raisons – pour la population – d'avoir des craintes. Il rappelle qu'il n'a aucune légitimité pour dire de fusionner ou pas, il souhaite que chacun s'exprime pour qu'il n'y ait ni regret ni aigreur.

Il est demandé par une intervenante que les habitants de Chandolin soient tranquillisés par les habitants des grandes communes et puissent savoir ce qu'il y a à gagner à fusionner.

A ce sujet, il est répondu que les anniviards ont à y gagner le sentiment de fierté d'être anniviard. Les chiffres ne sont pas importants face à la fierté du cœur.

Jean Bonnard rappelle que son intention est de démontrer que beaucoup de fusions ont échoué à cause de quelques voix dans les plus petites communes.

Tribune libre Romain Salamin

Autre sujet de la soirée, la tribune libre de Romain Salamin qui reproche à M. Adolf Ogi de s'être fait instrumentaliser par le lobby pro-fusion pour son discours lors de l'assemblée annuelle de la Raiffeisen. A cette tribune libre, Gabriel Solioz répond qu'il n'y a pas de matraquage mais un débat démocratique mené par des gens discutant ensemble sur l'avenir de la Vallée, n'en déplaise à certains de ses contribuables qui en sont malades.

Aide de l'Etat

A cause de la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes, il n'y aura plus de subventions distribuées aux communes selon les objets mais une enveloppe globale que le canton doit gérer. L'égalité de traitement entre communes est impos-

sible à garantir. Plus une commune est petite, plus elle est exposée au risque d'une situation moins favorable selon M. Jean-René Fournier.

Dans l'INFusion 3, il n'a pas été promis d'économies au cas où les six communes fusionnent. Bien au contraire, les Présidents sont conscients du coût supplémentaire engendré dans les premières années par la fusion. Dans le même temps, un meilleur service au citoyen sera fourni.

Il est précisé que tous les chiffres présentés dans le powerpoint ne tiennent pas compte de l'aide de CHF 5 Mio octroyée par l'Etat du Valais. Cela permet donc de déduire cette somme sur le montant des dettes et d'obtenir une marge d'autofinancement intéressante.

Communication forcée ? – autorités manipulatrices ?

A la question de la communication forcée par les autorités, Jean-René Fournier répond qu'il a eu l'occasion d'entendre parler de Victor Rion, 95 ans qui a dit qu'il fallait avoir un brin d'audace tandis qu'une dame âgée de 82 ans a le sentiment que fusionner c'est vendre son village. Selon M. Fournier, tout est mis sur la table.

Pour un intervenant, les autorités communales sont d'une honnêteté parfaite.

Impôts

Selon le Conseiller d'Etat, une vallée, pour qu'elle vive, doit être composée de familles. Les calculs présentés montrent que la situation n'est pas égale pour tous. Quoi qu'il en soit, il est souhaitable qu'en s'unissant, les impôts baissent.

A Bagnes, il y a 15 ans, le coefficient d'impôt était de 1.23 et le taux d'indexation de 125 %, comme Ayer actuellement. Au 01.01.2007, le coefficient sera de 1 et le taux d'indexation de 150 %. Le nombre d'habitants, dans le même temps, est passé de 5'000 à 7'000.

Aide à la famille

Un intervenant remarque qu'une commune est perdante sur toute la ligne, c'est Chandolin. Cependant, l'aide de CHF 2'000.- par étudiant logeant hors de la vallée pondère quelque peu la perte ressortie des graphiques. Il est précisé que ce montant est accordé depuis que la commune de Chandolin a bénéficié du retour de concession et sera attribué aussi longtemps que possible.

Pour une autre intervenante, l'aspect financier n'est pas déterminant. En voyant les tableaux présentés, les citoyens de Chandolin devraient voter non mais il serait, selon elle, tout aussi stupide de voter oui si l'on paie moins d'impôt. Une fusion est un investissement moral et non pas financier.

Il a été discuté en séance des conseillers la recherche du meilleur moyen d'accorder la meilleure aide possible à chacun. Selon René Massy, lors d'un mariage, la taille des noces peut varier mais le but final, celui du mariage, est atteint.

Les Présidents souhaitent savoir si les personnes présentes dans la salle sont sensibles à la question des aides à la famille car si l'aide aux étudiants devait être augmentée, les impôts le seraient aussi afin de maintenir une caisse équilibrée.

Pour un intervenant, il est souhaitable que le choix d'une pondération pour l'éloignement ou la décentralisation soit laissé au prochain conseil. Le président de Bagnes précise qu'il n'y a pas de différence de subvention ou d'aides communales sur sa commune entre villages et stations afin de garantir l'égalité de traitement.

Pour un autre intervenant arrivé depuis 20 ans en Anniviers grâce à un coup de cœur et non pas pour une question d'imposition, la fusion est quelque chose d'émotionnel. En revanche, ce qui l'inquiète, c'est le coût des terrains qui augmente et la difficulté pour les familles de s'établir en Anniviers. Il faudrait pouvoir contrôler le coût des terrains à travers la fiscalité.

Un autre intervenant demande qu'au lieu d'une aide linéaire, un montant soit réservé pour les cas particuliers à traiter (bas revenus, autres difficultés,…). Cette proposition de pallier à des déficiences cantonales est retenue et sera rediscutée au moment de la rédaction du contrat de fusion.

Valeurs locatives et taxes

Pour un intervenant, il est important de différencier les valeurs locatives entre villages et stations. Christophe Dumoulin répond que dans sa commune de Bagnes, la valeur locative est différenciée en fonction du type d'habitation. En revanche, les taxes sont différentes pour une résidence principale ou secondaire.

Nombre de conseillers

Lors du dernier forum, le nombre de conseillers n'a pas été arrêté. Une séance des conseillers a suscité de nombreuses discussions pour finalement voir le nombre 11 être proposé pour tenir compte du souci de représentativité et du travail conséquent les premières années. La procédure pour réduire ce nombre est simple.

Un intervenant précise qu'actuellement une grande partie des tâches intercommunales est réglée par les six présidents. Il craint un recul d'efficacité à 11 autour d'une table. Dans les conseils d'administration, la tendance est à la réduction du nombre.

A titre indicatif, les nombres de conseillers d'autres communes sont rappelés. Christophe Dumoulin indique qu'il y a 11 conseillers à la Commune de Bagnes pour une population de plus de 6'700 âmes.

Après un vote indicatif à mains levées, le nombre 9 recueille plus de suffrages.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de moyen légal de garantir un représentant de chacune des six anciennes communes au sein du conseil communal de la nouvelle Commune. On ne peut que tabler sur la sagesse des citoyens et préconiser une liste fermée à 9.

Divers

Un intervenant craint que les projets en cours, notamment celui de lutter contre l'envahissement des forêts, soient stoppés si une seule commune voit le jour et il craint que les priorités soient rediscutées.

Ce qui est sûr, pour les Présidents, c'est que ce sujet sera discuté lors du quatrième forum de Chandolin qui parlera d'aménagement du territoire et du tourisme. Les

commissions de réflexion mises en place actuellement seront maintenues s'il y a fusion des communes.

Il est rappelé que, comme déjà indiqué dans les forums précédents, la question de la centralisation des bureaux en un seul endroit ne se pose pas. Les bureaux actuels ne seront pas fermés.

Le coût demandé pour augmenter la fréquence des transports publics est très important. Cet hiver, la gratuité a été offerte en amont de Niouc. Des efforts sont donc faits pour améliorer les transports publics.

Christophe Dumoulin, qui a assisté au forum d'Ayer a eu l'impression que la population d'Anniviers se rendait 2 à 3 fois par semaine dans les administrations communales. Or, selon lui, le citoyen se rend rarement au bureau communal. En revanche, des déplacements sont nécessaires pour le médecin, la pharmacie,… Le problème du service de proximité des administrations communales est mineur comparé à la disparition des services de proximité généraux (postes, banques,…)

Conclusion

Gabriel Solioz espère que ce forum ait été profitable. Il remercie Jean-René Fournier de la bonne nouvelle concernant l'aide de l'Etat. Selon le Président de la Commune de Grimentz, la fusion est possible et il faut être convaincu que la démarche est un plus pour les futures générations.

Pour illustrer le fait que la fusion est émotionnelle et non pas rationnelle, il conclut par une histoire démontrant les différentes manières de voir les choses et rappelle que le but de la fusion des six communes d'Anniviers est la pérennité et la prospérité de la Vallée.

Le verre de l'amitié, offert par la bourgeoisie de Grimentz, est partagé.

PROCHAIN FORUM : **INForum 4 06.10.06 à Chandolin**
(tourisme et aménagement du territoire)

Ce dernier forum sera précédé par l'envoi d'un numéro d'INFusion qui abordera le même thème.

ADRESSE DE CONTACT : **INFusion, Case Postale 46, 3961 Vissoie**
www.anniviers.org - infusion@anniviers.org
Fax : 027 475 60 31 – tél : 027 475 14 55

Pour le PV : Martine Antonier